

Présentation du programme d'aménagement du parking "Chateaubriand" : mission MOE (maîtrise d'œuvre)

Le rapporteur,

⇒ rappelle que, dans le cadre des études d'aménagement du centre-ville de la Commune de Pacé, l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2012 par l'agence d'architecture et d'urbanisme Philippe Madec a défini un certain nombre de secteurs opérationnels.

⇒ expose que dans ce cadre, l'opération de démolition de la salle Chateaubriand compris dans le secteur Le Goffic peut être engagée en 2017.

⇒ rappelle que les objectifs ayant été retenus pour ce projet sont de créer un aménagement permettant d'avoir plus de perméabilité piétonne entre l'Espace Le Goffic et la rue Chateaubriand, et de renforcer l'offre de stationnement du centre-ville, ainsi que de l'Espace Le Goffic.

⇒ rappelle que le projet consiste donc à réaliser un parking public arboré d'au moins 24 places de stationnement, sachant que ce nombre de places sera à optimiser dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre.

⇒ informe :

- que sera implanté sur le site :
 - . un sanitaire public,
 - . un conteneur de collecte des déchets enterré au minimum pour le verre,
- que le chemin piéton entre le site du parking Chateaubriand et la salle Le Goffic sera remis en état à la charge de la commune,
- que l'aménagement du parking sera à la charge du service Voirie de Rennes Métropole,
- que, pour ce qui concerne le sanitaire public, celui-ci sera à la charge de la commune, et devra s'intégrer à l'aménagement.

⇒ soumet au conseil municipal le préprogramme d'aménagement du parking "Chateaubriand" : mission MOE (maîtrise d'œuvre), dont le montant estimatif est de 160 000 € HT, réparti de la façon suivante :

- Rennes Métropole : 100 000 € HT,
- Commune de Pacé : 60 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant la délibération n° 15/11 du conseil municipal du 9 février 2011 : « Déconstruction de l'ancien restaurant scolaire Chateaubriand : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local » ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « Urbanisme et développement durable, Voirie, travaux et bâtiments, Développement économique et prospective », lors de sa réunion du 23 novembre 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le préprogramme de l'opération suppression de la salle Chateaubriand et création de l'aire de stationnement Châteaubriant.

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.